

<https://www.franceinter.fr/vers-une-procedure-de-sauvegarde-a-la-halle-l-exemple-d-un-textile-contamine-par-le-virus>

France Inter – 12/04/2020

Vers une procédure de sauvegarde à La Halle : l'exemple d'une enseigne textile impactée par le virus ?

INFORMATION FRANCE INTER - La direction du groupe Vivarte, propriétaire de La Halle prévoit de recevoir les syndicats mercredi. La procédure de sauvegarde devrait être déclenchée pour l'enseigne qui compte 860 magasins sur le territoire, mais soulève de nombreuses questions.

Acheter une veste, un pull, en période de confinement ? Sur Amazon, Vente-Privée peut-être. Mais les enseignes de prêt-à-porter traditionnelles prennent la crise sanitaire de plein fouet. Y compris celles qui n'allait pas très bien au départ. Dans les magasins La Halle, détenus par le groupe Vivarte, les syndicats se montrent ainsi très inquiets. Au programme de leur milieu de semaine, une visio-conférence avec leurs dirigeants pour évoquer la situation et **discuter de l'opportunité de placer l'enseigne sous procédure de sauvegarde**.

L'idée : reporter le paiement des loyers

Opter pour ce procédé inscrit dans la loi depuis 2005 "*permettrait de protéger les intérêts de La Halle et de ses salariés pour appréhender dans un cadre juridique et sécurisé les difficultés auxquelles l'enseigne doit faire face*" explique la direction dans un communiqué qui nous a été transmis. Juridiquement, dans les faits, cette procédure de sauvegarde laisse notamment à l'entreprise la possibilité de reporter le paiement des loyers.

Pour la Halle, le montant est important : "*Environ 10 millions d'euros par mois*" d'après les syndicats. L'objectif étant de mettre à l'abri le maximum de trésorerie alors que les 860 magasins La Halle sont aujourd'hui fermés. Une situation d'autant plus préoccupante **lorsqu'on sait que l'enseigne n'allait pas très fort déjà avant l'épidémie** : "*La Halle commençait à peine à se relever de deux gros PSE, et voilà que cette histoire de virus lui tombe dessus*", déplore Karim Cheboub, de la CGT Vivarte pour qui "*les salariés vont quelque part être placés sous respirateur artificiel*". L'homme de tous les combats ces dernières années plaide en cette période difficile pour un geste de la part des bailleurs, "*des sociétés anglo-saxonnes, cotées en bourses et qui bien évidemment ne veulent pas entendre quoique ce soit, sur le fait d'effacer l'ardoise. Alors même que cette crise est inédite et qu'on ne sait pas combien de temps, elle pourra bien durer*". Remonté, ce syndicaliste en appelle à "Bercy, le Premier Ministre, le Président pour qu'ils fassent pression".

"Des fonds vautours qui espèrent gagner de l'argent et tant pis si c'est sur le dos d'une crise"

De son côté, la CFDT estime que le problème vient d'ailleurs. "*On est dans la logique des fonds vautours qui nous détiennent depuis 5 ans. Les gens qui nous commandent ont dans l'ADN de faire toujours plus d'argent et veulent obtenir aujourd'hui des pouvoirs publics qu'ils épargnent les pertes de liquidités qu'ils pourraient avoir pendant cette période où les magasins sont fermés*", commente le délégué syndical Jean-Louis Alfred. "*Si on était sûr que le jeu profite aux salariés, que l'argent économisé leur revienne à eux qui vivent une vraie misère – 80 % de temps partiel, des femmes isolées*

pour la plupart - on dirait bravo. Mais s'ils font ça, demander le report des loyers, c'est juste dans l'espoir de gagner de l'argent, et tant pis si c'est sur le dos d'une crise".

Car chez Vivarte, les dernières années ont été compliquées et ont laissé des traces. **L'ancien géant du textile comptait encore 16 enseignes en 2016** (dont André sa marque historique depuis placée en redressement judiciaire) et n'en revendique plus que trois aujourd'hui. Un "dépeçage" qui ne s'est pas fait sans casse et que n'ont jamais digéré les syndicats.

L'appel de la CGT à l'Etat : "Les salariés n'y sont pour rien"

De toute façon, quoiqu'il en soit, personne côté salarié ne semble attendre de miracle en cette période de la part de l'Etat. Si le gouvernement promet des aides, notamment une garantie sur les prêts aux entreprises qui en auraient besoin pour renflouer leurs caisses, **le groupe Vivarte et donc La Halle ne devraient pas en bénéficier**. L'entité ne se portait déjà pas bien avant la crise du virus, et seules celles en difficulté depuis le début de l'épidémie devraient in fine profiter du dispositif. Désolant pour Karim Cheboub qui "ne comprend pas qu'il y ait des entreprises qu'on choisisse d'aider d'autres non".

"Les salariés n'y sont pour rien si leurs dirigeants ont mal géré le groupe qui les emploie", lâche t-il. Avant d'ajouter un chiffre : 5 000. Comme le nombre de salariés aujourd'hui embauchés à la Halle et qui, comme d'autres, ne savent pas de quoi demain sera fait.